Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20261104-DELIB02112-DE

Délibération n° 2026-0211-2

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 2 novembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Convocation :
Du 29/10/2026

Affichage : 04/11/2026

L'An deux mille vingt-six, le 2 novembre à 20 heures 30
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Maxime PERRIN, Marina HERVE, Cécile LE MOUEL, Antoine BERTHO, Cécile DANIEL, Jeanne-Françoise DAGORNE, Dominique GUEMENE, Karine LE CORFF, Estelle LEPIOUFF, Jérôme LE QUINTREC, Sébastien MAURY-KERVELLA, Eric MALOLEPSZY, Pierre PAYS

Absents – Excusés : Taïbou CARADEC et Jean-Marc MORIO ayant donné pouvoir respectivement à Gaëlle GUILLO et Jérôme LE QUINTREC

Secrétaire de séance : Eric MALOLEPSZY

2 – CESSION DES PARCELLES A ESPACIL EN VUE D'Y REALISER UNE OPERATION D'AMENAGEMENT DE LOGEMENTS « LES JARDINS DE MATHILDE » - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE.

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

La commune est propriétaire d'un ensemble foncier situé route de Plescop, cadastré section AH n° 73, 74, 238, 241, 242 et 243, destiné à accueillir l'opération d'aménagement immobilier dénommée « Les Jardins de Mathilde ».

Ce projet, porté par Espacil, prévoit la réalisation de deux bâtiments à usage de logements comprenant des logements en accession, en bail réel solidaire et des logements locatifs sociaux. Il prévoit également la démolition des bâtiments existants.

Afin de poursuivre la réalisation de cette opération, il est proposé de céder l'ensemble foncier à Espacil, qui procédera ensuite à la cession à l'Organisme de foncier solidaire de la partie destinée aux logements en bail réel solidaire.

Le prix de cession ne pourra être inférieur à 213 800 € NET. Espacil fera l'acquisition de la totalité du terrain avant de procéder à la cession de la partie concernée à l'Organisme de foncier solidaire.

La promesse de vente précisera notamment les conditions de réalisation de l'opération, les obligations relatives à la démolition des constructions existantes, au raccordement des eaux pluviales de la propriété voisine située au nord ainsi qu'à la création d'un cheminement vers le potager-verger municipal. Elle prendra également en compte les demandes relatives à la clôture et, le cas échéant, à l'élagage en limite de propriété.
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20261104-DELIB02112-DE

Vu l'avis du service du Domaine en date du 23 février 2025,
Vu le projet d'aménagement immobilier « Les Jardins de Mathilde »,

Considérant que les parcelles relèvent du domaine privé communal,
Considérant l'intérêt de cette opération pour le développement de l'offre de logements sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe de la cession à Espacil des parcelles cadastrées section AH n° 73, 74, 238, 241, 242 et 243, situées route de Plescop, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Fixe le prix de cession à 213 800 € net, les frais d'acte et frais annexes étant supportés par l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente à intervenir avec Espacil, ainsi que tout document nécessaire à sa préparation et à son exécution ;
- Précise que la signature de l'acte authentique de vente interviendra après réalisation des conditions prévues par la promesse ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.